



Numéro national :

Numéro d'article :

Liège, le 21 août 2019

Monsieur , Monsieur ,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle**¹ à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2018** (exercice d'imposition 2019). Vous trouverez ci-dessous le montant que vous devez payer.

Montant que vous devez payer :

€

- sur le compte bancaire : **BE66 6792 0026 0843**
- avec la communication structurée : **+++069/****+++**
- au plus tard le **21/10/2019**



N'attendez pas jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite. Simplifiez-vous la vie **en payant online** via MyMinfin.be.

Conservez soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via **MyMinfin.be**.

¹ Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant

EUR

CENT

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre

Compte bénéficiaire (IBAN)

BIC bénéficiaire

Nom et adresse bénéficiaire

Communication

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

Générales

Fin.belgium.be

- **Info ?** Voir "Particuliers" > "Déclaration d'impôts"
- **Formulaire de contact ?** Voir "Contact"

Contact Center : 0257 257 57

Tous les jours ouvrables entre 8 h et 17 h (tarif local).

Paiement

Votre Infocenter Liège
(ou l'Infocenter de votre choix à rechercher sur fin.belgium.be > "Bureaux")

Rue de Fragnée 2 B 17
4000 Liège

infocenter.liege@minfin.fed.be
Tél. : 0257 257 57 (Contact Center)

Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

Calcul

Votre bureau de taxation
Centre
P LIEGE DIV GESTION

Rue de Fragnée 2 B 81
4000 Liège

p.liege.div.gestion@minfin.fed.be
Tél. : 0257 871 70

Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article () et votre numéro national ().

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

Erreurs et omissions simples ?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

Contestations fondamentales ?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois¹ :

- soit via **MyMinfin.be**
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à :
PARTICULIERS LIEGE - Rue de Fragnée 2 B 80, 4000 Liège
 - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
 - en mentionnant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
 - le numéro d'article (), la commune ().

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

Délai de réclamation expiré ?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans². Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).

¹ À partir du 3^e jour ouvrable qui suit le 21/08/2019, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

² À partir du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1002		1225		1228	
1314		2225		2228	
3366					

Données administratives

1061		1084		1086	
1090		1288		2288	

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

€

Taux moyen d'imposition (%)

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus professionnels

Pensions légales		1228		2228
Pensions légales de décembre		1314		
<hr/>				
Total				
<hr/>				
Net				
Imposable globalement				
Imposable distinctement				
Revenus de décembre				
Taux plein				
Précompte professionnel		1225		2225

Revenus professionnels imposables globalement

Revenus de remplacement, pensions et allocations
de chômage avec complément d'entreprise

Total

Revenus professionnels imposables distinctement

Imposables au taux de

%

Total

Revenu net

Date d'exécutoire du rôle :
20 août 2019
Commune :
Art. :

N° nat. :
N° Rép. :
Revenus 2018 - EX 2019

Détail du calcul (suite)

IMPOT TOTAL

Impôt Total

SOLDE IMPOT FEDERAL

- Eléments remboursables

Précompte professionnel

Solde Impôt Fédéral

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional

Total Solde Impôt Fédéral

Total Solde Impôt Régional

Taxe communale

-sur rev. Imposables

S O L D E

X %

Montant que vous devez payer

€